

23 octobre 2018

IE n : 953

BRUXELLES COCOM - ACCORD NON MARCHAND - 25^{ème} JOUR DE CONGE - PREAVIS DE GREVE

Le front commun syndical a déposé ce mardi un préavis de grève pour le secteur des maisons de repos de la Région de Bruxelles Capitale. Le préavis est motivé par le refus de Femarbel d'accepter de signer une convention collective de travail accordant un 25^{ème} jour de congé à l'ensemble des travailleurs.

Le SETCA a lancé un communiqué de presse dénonçant l'attitude de la fédération et la jugeant « *d'autant plus incompréhensible qu'il ne coûte rien aux employeurs, car il est financé à 100% par de l'argent public !* »

Le communiqué du SETCA tronque la réalité et biaise les faits :

- Il omet de dire que nous avons signé en mai 2018 une convention collective de travail faisant passer le nombre de jours de congés de 22 à 24. Si la demande de départ des syndicats était bien de passer à 25 jours, en signant cette convention collective, ils ont accepté de réduire celle-ci. FEMARBEL est donc bien loin de refuser tout « progrès social ».
- Avancer que la mesure est financée à 100 % par de l'argent public est contraire à la vérité. La compensation est possible par le recours au Fonds Maribel Social qui est alimenté par des réductions de cotisations sociales mutualisées. Il est intégralement géré de manière paritaire sans intervention des pouvoirs publics. Par ailleurs, Le plafonds de 35.000 € d'intervention du Fonds par temps plein est bien loin d'atteindre le coût moyen du personnel qui dépasse largement les 50.000 € par temps plein.
- Le mécanisme de financement du Fonds Maribel permet de pourvoir au remplacement de personnel de soins qualifié (personnel de soins) par du personnel non qualifié (logistique). Vu la pénurie de personnel infirmier et soignant, il tout sauf certain que le remplacement s'opère au sein de l'équipe de soins, d'autant plus que celui-ci est légalement exclu des normes de financement. La mesure risque donc d'alourdir la charge de travail du personnel de soins au chevet du patient.

Avec le soutien de :



Repère
Formations



- Nous ne sommes pas entièrement persuadés que le personnel est « unanime » à se limiter à demander une augmentation de ses jours de congés et pensons que des alternatives sont possibles pour améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs pour autant que celles-ci soient financées par l'autorité qui finance les soins.
- Quoiqu'il en soit, FEMARBEL demeure ouverte au dialogue.

Il ne fait aucun doute que les soins en maisons de repos sont sous-financés. Seule une révision des normes répondant aux besoins réels des résidents en termes de qualifications requises par une réglementation datant des années 80 du siècle dernier permettra d'augmenter le volume actuel des équipes pour le plus grand bien des résidents et de l'emploi.

Par ailleurs, des négociations sont en cours en Wallonie avec les syndicats et le Gouvernement wallon. Là aussi des revendications sont formulées pour des jours de congés supplémentaires. Sans préjuger de leur succès, force est de constater qu'à la différence du gouvernement bruxellois, la Wallonie met sur la table des moyens budgétaires (30 millions en vitesse de croisière) qui ouvrent un espace de négociation plus large.

Vincent Fredericq, Secrétaire général

Avec le soutien de :



FEMARBEL

80/1, Av. de la Liberté
1080 Bruxelles

Tél. 02 414 05 25

email: info@femarbel.be
web : www.femarbel.be